



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 03587

Numéro SIREN : 532 643 475

Nom ou dénomination : 5STARS

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2013 sous le numéro de dépôt A2013/026526



4406317

Dénomination : 5STARS
Adresse : 41 rue de la Bourse 69002 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2011B03587
n° d'identification : 532 643 475
n° de dépôt : A2013/026526
Date du dépôt : 04/11/2013

Pièce : Décision(s) de l'associé unique



4406317

5STARS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 41 rue de la Bourse

69002 LYON

532 643 475 RCS Lyon

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 28 DÉCEMBRE 2012

L'an deux mille douze,

et le vingt-huit décembre, à onze heures ,

la société COGECIA représentée par Monsieur Hervé PRENAT, agissant en qualité d'associé unique et président de la société 5STARS, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- son rapport,
- le texte des décisions proposées.

Elle précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Nomination de commissaires aux comptes,

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'actionnaire unique constate que la société est tenue de désigner un commissaire aux comptes titulaire, ainsi, bien entendu, qu'un commissaire suppléant.

L'actionnaire unique décide de nommer :

- la société ALLIANS AUDITEURS & ASSOCIES,
domiciliée à 69006 LYON (Rhône) 84 boulevard des Belges,
en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

ainsi que :

- la société CONSEILS AUDITEURS & ASSOCIES,
domiciliée à 69540 IRIGNY (Rhône) 12 allée du Château,
en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six (6) exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique, et consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique

